



La Lettre du CÉAS

« Une perspective écologique prenant en compte les effets à court, moyen et long terme, sur l'environnement et sur les populations, de toute action liée aux politiques sociales et au développement local » (projet associatif).

Un travail universitaire consacré à la population lavalloise d'origine guinéenne

Dans le cadre de son cursus universitaire, Élise Guillot, étudiante en deuxième année à Sciences-Po Rennes, a effectué un stage de six semaines, en juin et juillet 2013, au CÉAS de la Mayenne. Souhaitant effectuer une recherche sur le territoire mayennais et particulièrement intéressée par les phénomènes d'immigration, thème qu'elle a précédemment abordé notamment au lycée lors de travaux personnels encadrés (TPE), elle a travaillé sur la population lavalloise d'origine guinéenne.



Élise Guillot, mayennaise, étudiante en deuxième année à Sciences-Po Rennes.

À Laval, on entend souvent dire que la population guinéenne est très fortement représentée. Le projet de recherche d'Élise Guillot visait à le vérifier, et, plus largement, à étudier la vie au quotidien des personnes d'origine guinéenne et leur intégration au sein de la société mayennaise. Pour faire bref, il s'agissait d'étudier le(s) parcours d'immigration et d'intégration des Guinéens de Laval. À notre connaissance, peu d'études ont été réalisées sur le sujet. C'est pourquoi la démarche a été largement inductive, sans forcément chercher à répondre à une problématique précise.



L'Afrique ne compte pas qu'une seule Guinée... mais trois ! La Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale et la République de Guinée. La première a été une colonie portugaise, la deuxième espagnole, et la troisième française. C'est de cette dernière, aussi connue sous le nom de Guinée-Conakry (en raison de sa capitale), que viendraient un certain nombre d'habitants de Laval et de la Mayenne.

Éviter amalgames ou généralisations abusives

La population d'origine guinéenne habitant Laval ne forme pas un tout uniforme. Il est important de considérer chaque individu comme une personne singulière, avec ses spécificités, et de ne pas l'assimiler à son supposé groupe d'appartenance. S'il est possible, au terme de cette étude, de mettre en évidence des tendances pouvant caractériser la population d'origine guinéenne, il faut être conscient du fait que ces tendances ne s'appliquent pas à tous. Il s'agit donc d'éviter les amalgames ou les généralisations abusives, que ce soit au niveau de la population guinéenne, ou à celui, plus global, de la population d'origine africaine : de nombreux acteurs rencontrés déplorent ainsi un manque de connaissance de la part de la population locale, dénonçant l'absence de conscience qu'il existe non pas un seul « peuple africain » uniforme, mais des populations particulières, d'ailleurs pas toujours en bons termes entre elles.

Toutefois, quelques informations concernant la population lavalloise d'origine guinéenne peuvent être

(Suite page 2)



(Suite de la page 1)

dégagées. Arrivée il y a un peu plus d'une quinzaine d'années dans le territoire, la population d'origine guinéenne semble en bonne voie d'intégration, même si des difficultés subsistent, et que le mélange entre société locale et immigrés n'est pas encore achevé.

- Si la langue française n'est pas maîtrisée par tous, les dispositifs mis en place contribuent à améliorer la situation.
- Concernant l'emploi, la population d'origine guinéenne se heurte à des difficultés, tout comme le reste de la population en cette période de difficultés économiques. Néanmoins, la non-reconnaissance des diplômes obtenus en Guinée, ainsi que la difficile valorisation des compétences acquises diminuent les opportunités des travailleurs d'origine guinéenne. En outre, ils ont souvent des contrats précaires et semblent travailler le plus souvent en intérim.
- L'obtention de titres de séjour de longue durée constitue par ailleurs une difficulté pour certains Guinéens, les handicapant dans leur vie au quotidien.
- En outre, le racisme semble aujourd'hui encore prégnant à Laval, et touche la population guinéenne.
- Sur le logement, un travail reste à effectuer pour favoriser la mixité sociale et faire en sorte que la vie en collectivité se déroule en harmonie.
- Si de nombreux dispositifs visant à faciliter l'intégration des personnes d'origine étrangère existent déjà, il convient de continuer à encourager les initiatives permettant une meilleure connaissance des différentes cultures et des codes de chacun. S'il est important que les immigrés s'approprient les codes français, une compréhension accrue, de la part de la société locale, serait utile.

Des études complémentaires seraient nécessaires

Si l'intégration des immigrés guinéens est importante, il ne faut pas négliger la deuxième génération, ces enfants d'origine guinéenne qui sont nés en France ou qui y sont arrivés à un très jeune âge. La plupart a, ou adoptera, la nationalité française. À ces citoyens français, la République doit assurer un traitement égal à celui réservé à leurs compatriotes.

Le sujet étant loin d'être épuisé, des études complémentaires seraient les bienvenues, afin d'approfondir les thématiques explorées ici. Étudier en détail l'intégration de la deuxième génération permettrait d'apprécier de manière plus complète l'intégration de la population lavalloise d'origine guinéenne, et d'identifier d'éventuels blocages. Un bilan des dispositifs d'intégration mis en place par les institutions et une évaluation de leur efficacité pourraient également permettre de les optimiser.

Définitions

Afin de clarifier d'emblée les termes de l'étude, il convient de définir quelques concepts. Selon l'Insee et le Haut conseil à l'intégration ⁽¹⁾, « un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France ». Alors qu'un **étranger** « est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides) » ⁽²⁾. Ainsi, un **immigré** peut être Français et un **étranger** peut être né en France (c'est notamment le cas pour les mineurs de moins de 13 ans).

Suivant les données auxquelles nous avons pu avoir accès, nous ferons référence à l'un ou l'autre concept. Le champ d'étude ne se limite pas aux immigrés guinéens : nous nous sommes intéressés à la population d'origine guinéenne, qui comprend les immigrés d'origine guinéenne, mais également les personnes guinéennes nées en France ou les enfants, Français, dont les parents sont Guinéens.

⁽¹⁾ – www.insee.fr [Définitions et méthode > Définition > Immigré], consulté le 15 juillet 2013.

⁽²⁾ – www.insee.fr [Définitions et méthode > Définition > Étranger], consulté le 15 juillet 2013.

La Lettre du CÉAS

Directeur de publication : René Lemarchant.
Mensuel. Abonnement (11 n^{os}) : 20 € – Prix au numéro : 3 €.
Impression : CÉAS de la Mayenne.
Tirage : 250 exemplaires. Diffusion payée : 205 exemplaires.
N° CPPAP : 1213 G 84044 - N° ISSN : 1626-1143.

Comité de relecture de ce supplément :

Claire Girandier, Claude Guioullier, Christophe Mézange, Jacqueline Lardeux, Tanguy Le Flohic, René Lemarchant, Antoine Milcent, Jean-François Seillery, Jean-Louis Villin.

Une étude surtout fondée sur des entretiens qualitatifs

Étudier une population étrangère n'est pas chose aisée. Analyser l'immigration nécessite d'être prudent : parce que ce thème déclenche régulièrement des polémiques, des sorties de tous bords et de tous types, parce qu'il implique des problématiques qui peuvent être lourdes (le départ du pays d'origine et l'arrivée dans un pays étranger ne sont pas des processus anodins), etc. Il convient ainsi de trouver les termes justes pour parler des phénomènes d'immigration et d'intégration, de clarifier les définitions, de souligner les apports (notamment en termes de diversité culturelle et d'ouverture sur le monde), sans masquer les difficultés rencontrées.

L'enquête a débuté par la collecte de données dites objectives : des chiffres, des statistiques. Combien de ressortissants de la Guinée-Conakry vivent dans le département ? Dans la ville ? Qui sont-ils ? Où vivent-ils ? Travaillent-ils, avec quel statut et dans quel secteur d'activités ? Quels sont leurs revenus ? Dans quelles conditions sont-ils logés ? Comment sont-ils arrivés en France (demande d'asile, regroupement familial, immigration professionnelle...) ?

Accéder à de telles statistiques ne s'est pas avéré facile. On trouve souvent des statistiques concernant les étrangers, mais les nationalités ne sont pas toujours précisément mentionnées. Les données sont ainsi classées par catégories très larges : Français, immigrés ou étrangers. Il est rare de trouver des données classées par nationalité : quand on les trouve, seuls quelques pays sont mentionnés (Algérie, Maroc, Tunisie, quelques pays européens) ou alors par grands ensembles (Afrique subsaharienne...). Les données concernant la population guinéenne ne sont donc pas facilement accessibles. D'autant plus que, dans le cadre de la présente étude, ce sont les statistiques traitant du département, voire de la commune, qui intéressent, et trouver des données relatives à ces niveaux-là est moins aisé que pour le niveau national, et ce pour diverses raisons.

Tout d'abord, parce que souvent ces données locales concernant une population étrangère précise n'existent pas. Ou bien ces données existent, mais elles ne sont pas disponibles pour le grand

public, non publiées par l'Insee. Les Guinéens habitant dans le département constituent peut-être une population trop restreinte pour être traitée par les statistiques. En deçà d'un certain seuil, les règles du secret statistique ne permettent plus la diffusion.

Deuxième piste, la question des données sensibles. Dans les domaines de l'emploi et de l'action sociale, le traitement des données relatives à la nationalité des personnes est très réglementé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), afin d'éviter toute stigmatisation. Les fichages relatifs à la nationalité des personnes sont ainsi souvent interdits. Le Conseil général, par exemple, ne peut fournir de statistiques par nationalité concernant les bénéficiaires des dispositifs dont il assure la gestion.

Si on se représente bien les dangers d'un tel « fichage » des étrangers en France, il peut être cependant utile de disposer de données permettant d'évaluer la situation de ces personnes, de mesurer leurs difficultés pour ensuite mettre en œuvre des politiques adaptées à leurs besoins. Mais il s'agit d'un autre débat.

Des données chiffrées très partielles

Nous n'avons pu obtenir que quelques données chiffrées, et elles sont très partielles. L'étude s'est donc concentrée sur une approche plus qualitative que quantitative, en procédant par entretiens. Voulant confronter les points de vue, ces entretiens ont été diversifiés : ressortissants guinéens (une dizaine), associations guinéennes de la Mayenne, associations de solidarité internationale, représentants institutionnels, professionnels en relation avec cette population (animateurs de maison de quartier ou de centre de loisirs, assistantes de service social, bailleurs sociaux...). Le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)⁽¹⁾ de Mayenne, géré par l'association France Terre d'Asile et la Préfecture de la Mayenne n'ont cependant pas donné suite aux sollicitations.

Il est important de ne pas oublier que le contenu de cette étude est, dans une large mesure, issue d'entretiens intégrant une part de subjectivité des personnes et donc des représentations quant à la population étudiée. Bien entendu, il aurait été intéressant de mettre en perspective celles-ci avec des chiffres plus objectifs...

Cette étude, réalisée sur une courte période (six semaines), est loin d'être exhaustive. On peut la considérer comme un aperçu, la suggestion de quelques pistes, une invitation à poursuivre les recherches. Pendant ces six semaines, il a été difficile de rencontrer tous les acteurs du territoire concernés par la question, et en particulier, l'ensemble de la population guinéenne à Laval. L'étude est donc partielle et tous les ressortissants guinéens, toutes les associations ou les acteurs institutionnels ne s'y retrouveront peut-être pas. Elle est à prendre pour ce qu'elle est : un aperçu de la question, tiré de points de vue particuliers, ceux des personnes rencontrées.

⁽¹⁾ – Cf. www.france-terre-asile.org, site de France Terre d'Asile (consulté le 15 juillet 2013).

La Guinée-Conakry parmi les Pays les moins avancés (PMA)

La Guinée-Conakry, malgré un sous-sol très riche en ressources naturelles, notamment en bauxite et en diamant, fait aujourd'hui partie des Pays les Moins Avancés (PMA) et accuse un retard économique important. Au développement d'une économie socialiste voulu par Sékou Touré à partir des années 1960, a succédé une libéralisation de l'économie à la fin des années 1970. L'instabilité politique n'a pas aidé au développement du pays et la Guinée se trouve toujours dans une situation économique précaire. Elle a pu bénéficier en 2012 d'un allègement substantiel de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTTE) ⁽²⁾.

Elle est classée au 178^e rang mondial pour l'Indice de développement humain (IDH), sur 187 pays ⁽³⁾ : son Produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 438 dollars en 2012 ; le taux d'analphabétisme atteint les 60 % et l'espérance de vie avoisine les 54 ans ⁽⁴⁾.

La Guinée a été colonisée par la France au XIX^e siècle. Aujourd'hui, la langue officielle est tou-

jours le français, bien que le malinké, le peul (ou poular) et le soussou y soient également parlés. Souvent, le français n'est pas la langue maternelle des Guinéens, car, dans les familles, les dialectes dominent.

Peuplée d'un peu plus de dix millions d'habitants, à leur grande majorité musulmans, la Guinée n'est pas un pays ethniquement homogène. On compte des dizaines d'ethnies différentes, souvent réparties par région : les Soussous dans la région de Conakry, les Peuls plus au Nord, en Moyenne-Guinée, les Malinkés dans le Kanhan, à l'Est (en Haute-Guinée), les Forestiers au Sud, en Guinée Forestière, les Diakhan-kés...

La dimension ethnique semble assez présente en Guinée. Ainsi, les partis politiques seraient plus constitués sur des bases ethniques (bien que non avouées) que politiques. Des tensions inter-ethniques couvent régulièrement.

Du colon blanc au dictateur noir

Le pays, colonie française, a déclaré son indépendance le 2

octobre 1958, suite à un référendum. Justifiant le refus du peuple guinéen d'entrer dans la communauté française, comme proposée par le général De Gaulle, Sékou Touré, alors leader nationaliste, eut ces mots, restés célèbres : « *Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage* » ⁽⁵⁾. Toutefois, comme le souligne un ressortissant guinéen, « *les dictatures se sont succédées depuis 1958* »... « *Au colon blanc a succédé le dictateur noir* ». Dès l'indépendance déclarée, Sékou Touré accède au pouvoir et met en place un régime autoritaire, à parti unique ⁽⁶⁾. Plusieurs dizaines de milliers de personnes, opposants politiques, intellectuels, individus suspectés de comploter contre le régime, etc., seront arrêtées et emprisonnées. Beaucoup seront torturées, puis exécutées. Le camp Boiro reste la prison la plus tristement célèbre du régime Touré : plusieurs centaines, voire milliers de personnes y auraient péri ⁽⁷⁾. Pour échapper à la dictature, des dizaines de milliers de Guinéens fuient leur pays, notamment des Peuls, qui sont particulièrement persécutés par le régime en place.

Les relations avec la France s'avèrent très difficiles au lendemain de l'indépendance. Le général De Gaulle accepte difficilement la décision du peuple guinéen. La France interrompt toute aide à la Guinée, « *rapatrie ses cadres administratifs et techniques, son matériel et la plupart de ses archives* », et manœuvre pour isoler le pays sur la scène internationale ⁽⁸⁾.

Les relations franco-guinéennes se normalisent progressivement à partir de 1975, avec l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence française, puis sa visite en Guinée en 1978 et le voyage de Sékou Touré en France qui suivit, en 1982.

Indicateurs démographiques et de développement

Nous utilisons ici les indicateurs internationaux de développement humain, publiés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et les données de l'Ined (« Tous les pays du monde », estimations 2013).

	Guinée-Conakry	France (métropolitaine)
Indice de Développement Humain	178 ^e rang mondial	20 ^e rang mondial
Population totale (en milliers)	10 779	63 750
Taux de natalité (pour mille)	37,4	12,4
Taux de mortalité (pour mille)	12,2	8,9
Espérance de vie à la naissance	55 ans	81,8 ans
Taux de mortalité infantile (pour mille)	83,2	3,3
Nombre d'enfants par femme	4,99	1,99
Revenu national brut en p.p.a. (RNB en parité du pouvoir d'achat, en dollars US)	980 \$	39 260 \$
Durée moyenne de scolarisation	1,6 an	10,6 ans

⁽²⁾ – « La Guinée obtient un allègement de sa dette publique », www.rfi.fr, 27 septembre 2012 (en ligne, consulté le 31 juillet 2013).

⁽³⁾ – *Rapport sur le développement humain 2013*, Programme des Nations Unies pour le Développement (en ligne, consulté le 31 juillet 2013).

⁽⁴⁾ – « Présentation de la Guinée », *France Diplomatie*, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/guinee/> (en ligne, consulté le 15 juillet 2013).

⁽⁵⁾ – « Allocution du Président Sékou Touré en réponse à la proposition de Communauté de De Gaulle », www.ina.fr (en ligne, consulté le 30 juillet 2013).

⁽⁶⁾ – « Guinée, de retour dans le concert des nations », *Jeune Afrique*, hors-série n°30, 2012, *Afrique Magazine*, n° 327-328, décembre 2012-janvier 2013.

⁽⁷⁾ – Human Rights Watch, « Guinée, "Nous avons vécu dans l'obscurité". Un agenda des droits humains pour le nouveau gouvernement guinéen », mai 2011.

⁽⁸⁾ – Muriel Devey, *La Guinée*. Paris : éd. Karthala, 1997.



Sékou Touré restera en place jusqu'à sa mort en 1984. Le régime militaire du colonel Lansana Conté lui succède. En 1990, sous la pression populaire, une phase de démocratisation, néanmoins très encadrée par le régime, s'engage. Trois ans plus tard, les premières élections pluralistes sont

organisées : Conté arrive en tête et est reconduit à la présidence, malgré les soupçons de fraude⁽⁹⁾.

Suite à la mort de Conté, le capitaine Moussa Dadis Camara prend le pouvoir par un coup d'État. Promettant d'organiser des élections libres, il suscite de nouveaux espoirs de démocratisation,

cependant rapidement déçus. Il est écarté de la Présidence après un terrible massacre, perpétré le 28 septembre 2009 par l'armée dans le stade de Conakry, lors d'une manifestation organisée par l'opposition. Plus de 150 personnes sont tuées, et une centaine de femmes sont violées.

Avec l'arrivée du général Sékouba Konaté au pouvoir en décembre 2009, un processus de transition vers la démocratie s'enclenche. Alpha Condé est élu président de la République l'année suivante, après une élection contestée mais considérée par certains comme la première véritablement libre depuis 1958⁽¹⁰⁾.

La démocratisation n'est cependant pas achevée : les élections législatives, qui devaient être organisées six mois après l'investiture du nouveau président, ont été maintes fois repoussées. Plusieurs manifestations organisées par l'opposition pour réclamer leur tenue ont dégénéré, causant ainsi la mort de dizaines de personnes⁽¹¹⁾.

5,5 millions d'immigrés en France (8,5 % de la population)

En 2010, la France comptait un peu plus de 3,8 millions d'étrangers⁽¹²⁾ pour 64,6 millions d'habitants, soit environ 6 % de la population totale. Le nombre d'immigrés, lui, s'élevait à environ 5,5 millions pour la même année, représentant 8,5 % de la population.

La France est loin d'être le premier pays d'accueil des immigrés (en valeurs relatives) : selon l'Institut national d'études démographiques (Ined), elle se trouve en effet au 54^e rang (sur 197 pays étudiés) en 2010⁽¹³⁾. Les étrangers ne sont pas répartis unifor-

mément sur le territoire français⁽¹⁴⁾. Ainsi, en 2010, la Guyane comptait 35,5 % d'étrangers parmi sa population ; l'Île-de-France, 12,6 % (ce sont les deux régions accueillant le plus d'étrangers). À l'autre bout de l'échelle, la Basse-Normandie (2 % de sa population est étrangère) et La Réunion (0,9 %).

Les étrangers sont plus présents (proportionnellement) en Région parisienne, en Alsace, en Rhône-Alpes, le long de la Côte méditerranéenne et en Corse, que dans le Grand-Ouest où ils sont relativement peu nombreux⁽¹⁵⁾.

Concernant les nationalités représentées en 2010, les Portugais constituent la population étrangère la plus nombreuse sur le territoire⁽¹⁶⁾, avec presque 500 000 ressortissants ; suivent les Algériens (environ 465 000), les Marocains (435 000) puis les Turcs (221 000). Quant aux Guinéens, ils seraient 27 000 en France, soit 0,04 % de la population totale. Un chiffre en augmentation : en 1999, l'Insee en recensait 10 000⁽¹⁷⁾.

Plus globalement, la population d'origine africaine présente en France est légèrement plus nombreuse que la population étran-

(9) – Human Rights Watch, « Guinée, "Nous avons vécu dans l'obscurité", Un agenda des droits humains pour le nouveau gouvernement guinéen », mai 2011.

(10) – Monique Bertrand, Bernard Charles, Agnès Lainé, « Guinée », *Encyclopædia Universalis* (en ligne, consulté le 12 juillet 2013).

(11) – Richard Binet, « Guinée, une démocratie fragile », *www.france24.com*, 12 juillet 2013 (en ligne, consulté le 31 juillet 2013).

(12) – *www.insee.fr*, rubriques : Population > Étrangers - Immigrés > France > Étrangers - Immigrés en 2010 > NAT1 - Population par sexe, âge et nationalité (consulté le 15 juillet 2013).

(13) – *www.vie-publique.fr*, rubriques : Actualité > En bref > « Part des immigrés dans la population : la France au 54^e rang mondial », 3 octobre 2012 (en ligne, consulté le 22 juillet 2013).

(14) – *www.insee.fr*, rubriques : Population > Étrangers - Immigrés > Étrangers en 2010 : comparaisons régionales (en ligne, consulté le 15 juillet 2013).

(15) – *www.insee.fr*, rubriques : Population > Étrangers - Immigrés > Étrangers en 2010 : comparaisons régionales (en ligne, consulté le 15 juillet 2013).

Gérard Noiriel, « Les espaces de l'immigration », dans *Atlas de l'immigration en France*. Paris : éd. Autrement, 2002.

(16) – *www.insee.fr*, rubriques : Population > Étrangers - Immigrés > Répartition des étrangers par nationalité (en ligne, consulté le 26 juillet 2013).

(17) – *www.insee.fr*, rubriques : Population > Étrangers - Immigrés > Données détaillées de population immigrée - population étrangère – Exploitation complémentaire du recensement de la population 1999 en France métropolitaine > Résultats du recensement de 1999 > RP99 : population selon le sexe, l'âge, le lieu de naissance ou la nationalité (en ligne, consulté le 25 juillet 2013).

gère originaire d'Europe. S'agissant des motifs d'immigration, les raisons d'ordre familial sont les plus fréquentes. Ainsi, selon l'Ined⁽¹⁸⁾, le premier motif d'admission dans le territoire français,

en 2008, est d'ordre familial (49 % des cas). Il s'agit de conjoints de Français ou d'étrangers, d'ascendants ou de descendants de Français, etc. Suivent les étudiants, qui représentent un quart des

admis ; 11 % des admis le sont au titre de travailleurs et 8 % entrent dans le cadre de la protection humanitaire (asile et titre de séjour « étranger malade »).

Immigration des Guinéens en Mayenne dans les années 1990

Les Pays de la Loire se situent, en 2010, au 22^e rang (sur 26) du classement des régions par rapport à la population étrangère, avec environ 74 000 étrangers, soit 2,1 % de la population⁽¹⁹⁾. Historiquement (du moins depuis la fin du XIX^e siècle), les Pays de la Loire n'ont jamais constitué une terre accueillant une population étrangère importante.

À l'intérieur de la région, la Mayenne est le département qui compte le moins d'étrangers en chiffres absolus (autour de 6 500) et quatrième sur cinq en valeurs relatives par rapport à sa population totale (2,1 %) ; seule la Vendée en accueille moins (1,7 %). Mais la proportion d'étrangers n'est jamais très élevée dans les départements ligériens : en Loire-Atlantique, 2,4 % au maximum en 2010.

Parmi les étrangers habitant en Mayenne, les populations européennes sont globalement plus représentées que les populations africaines : 53 % des étrangers sont ressortissants de pays de l'Union européenne (UE). Dans les autres départements ligériens, à l'exception de la Vendée, les ressortissants hors-UE sont nettement plus nombreux que ceux de l'UE.

Il est difficile de savoir exactement combien de Guinéens ou de personnes d'origine guinéenne sont installés en Mayenne.

Selon le rapport d'activité 2012 des services de l'État en Mayenne, les Guinéens constituent la première population étrangère du département en termes de détenteurs de titres de

séjour, avec 515 représentants en Mayenne (soit 0,17 % de la population mayennaise) contre 500 Marocains, 400 Algériens et 215 Tunisiens.

Ce chiffre est cependant à prendre avec précaution :

- Les non-détenteurs de titres de séjour (dont les enfants mineurs des familles guinéennes) ne sont probablement pas comptabilisés.
- Il n'est pas obligatoire, pour les ressortissants européens, de détenir un titre de séjour, ce qui explique cette « première place » guinéenne. En effet, selon l'Insee, en 2006, les Britanniques constituaient la première population étrangère en Mayenne : ils représentaient alors un quart de la population étrangère totale (contre 4,65 % de Guinéens).

Par ailleurs, selon un rapport du Crédoc⁽²⁰⁾, la population d'origine guinéenne de Laval est estimée aux alentours de 800 personnes.

Un nombre d'immigrés surévalué ?

Pourquoi parle-t-on « tant » des Guinéens de Laval alors qu'ils ne représentent qu'une tranche finalement minime de la population locale ? Peut être essentiellement parce qu'ils se remarquent par leur couleur de peau ou par leur style vestimentaire (pour certains seulement, d'autres s'habillant à « l'euro-péenne »).

Un représentant d'un bailleur social indique que la petite taille de la ville les rend également plus visibles.

Il semble cependant que l'assi-

milation « Noir, donc Africain, donc Guinéen » soit assez répandue à Laval, alors que de multiples nationalités sont représentées et que certaines des personnes perçues comme Guinéennes sont en réalité d'une toute autre nationalité ; et ce, même si les Guinéens ou les personnes d'origine guinéenne constituent probablement la première population africaine de la ville de Laval. Les personnes considérées comme Guinéennes par la population peuvent être Sénégalaises, Françaises, Irlandaises ou Sri Lankaises. Toutes ces nationalités sont présentes dans le département. La couleur de peau ne signifie rien sur la nationalité de la personne, et on constate une tendance à attribuer le qualificatif « Guinéen » à des personnes qui ne le sont pas, alimentant une certaine surévaluation de leur nombre dans le territoire.

Par ailleurs, les Guinéens constitueraient la population africaine la plus récemment arrivée dans la ville ; les populations africaines venant du Sénégal, du Mali ou du Burkina-Faso seraient arrivées avant.

Du fait des relations franco-guinéennes, gelées de l'indépendance du pays jusque dans les années 1980, il semble peu probable que les migrants guinéens se soient majoritairement dirigés vers la France avant cette période. L'immigration guinéenne vers la France serait donc relativement récente, ce que confirment les témoignages de Guinéens et de responsables d'associations. Il semblerait ainsi que les premiers immigrants d'origine

⁽¹⁸⁾ – www.ined.fr, rubriques : Population en chiffres > France métropolitaine > Flux d'immigration > Par motif d'admission (consulté le 26 juillet 2013).

⁽¹⁹⁾ – www.insee.fr, rubriques : Population > Étrangers - Immigrés > Étrangers en 2010 : comparaisons départementales. Les chiffres qui suivent sont issus de cette même source.

⁽²⁰⁾ – *Diagnostic territorial dans les domaines de l'intégration et la lutte contre les discriminations – Agglomération de Laval*, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), 2010.

L'étranger non-européen majeur qui souhaite résider en France pour plus de trois mois doit obtenir, dans son pays d'origine, un visa de long séjour. Une fois arrivé en France, l'étranger devra déposer une demande de carte de séjour si celle-ci n'est pas incluse dans son visa. Il existe différentes cartes de séjour :

- la carte de séjour temporaire, valable pour une durée maximale d'un an, renouvelable. Différentes mentions existent : « salarié », « travailleur temporaire », « scientifique-chercheur », « profession artistique et culturelle », « étudiant », « stagiaire », « vie privée et familiale », « visiteur »...
- la carte de séjour « compétences et talents », valable pour une durée de trois ans, renouvelable,
- la carte de résident, valable pour une durée de dix ans, renouvelable,
- la carte de séjour « retraité », valable pour une durée de dix ans, renouvelable.

Le droit d'asile répond à une procédure à part. Selon l'Ofpra, « **l'asile est une protection qu'accorde un État à un étranger qui est ou qui risque d'être persécuté dans son pays, que ce soit par les autorités de son pays ou par des agents non étatiques** ». Les demandes d'asile peuvent être déposées à la frontière française, ou, si l'étranger se trouve déjà sur le sol français, en préfecture. C'est l'Ofpra qui accorde les deux formes de protection existant en France, à savoir le statut de réfugié et la protection subsidiaire. Cette dernière est attribuée à l'étranger « *qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié mais qui prouve qu'il est exposé, dans son pays, à la peine de mort, à la torture ou à une grave menace contre sa vie en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international* ». Le statut de réfugié ouvre le droit à une carte de résident (valable dix ans), tandis que les bénéficiaires de la protection subsidiaire se voient accorder une carte de séjour valable un an.

Les étrangers non-européens de plus de 16 ans nouvellement arrivés en France et souhaitant « *s'y maintenir durablement* » (article L. 311-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) doivent signer le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI), instauré par la loi du 24 juillet 2006. L'étranger s'engage alors à suivre une formation civique sur les valeurs de la République et le fonctionnement de l'État français, une formation linguistique (si son niveau en français est insuffisant), une session d'information sur la vie en France. Il bénéficie également d'un bilan de compétences.

⁽¹⁾ – www.vosdroits.service-public.fr (en ligne, consulté le 29 juillet 2013).

guinéenne aient commencé à s'installer à Laval dans les années 1990, le phénomène s'étant poursuivi au début des années 2000. Aujourd'hui, les nouveaux arrivants viendraient majoritairement des pays de l'Est de l'Europe.

Mais si la France est l'une des destinations choisies par les Guinéens qui émigrent, les pays limitrophes de la Guinée-Conakry ac-

cueillent eux aussi de nombreux migrants en provenance de ce pays. M. Diaby, Guinéen installé à Laval, revient sur l'histoire de son pays. Dans les années 1960, après l'indépendance de la Guinée et l'arrivée de Sékou Touré à la présidence, des milliers de Guinéens, et notamment des Peuls, ont fui leur pays pour le Sénégal, la Côte d'Ivoire ou encore la Sierra Leone. C'est ainsi

que le Sénégal comptait, en 1993, plus de 45 000 Guinéens, sur une population totale avoisinant les 8 millions ⁽²¹⁾. Ce n'est qu'à partir de la visite du président guinéen en France, en 1982, qui faisait suite à celle de Valéry Giscard d'Estaing en Guinée, que de plus nombreux migrants guinéens se seraient dirigés vers les pays européens, dont la France.

Les diverses raisons de l'émigration guinéenne

Chaque migrant est différent, chacun a son parcours et des raisons particulières de quitter son pays. Cet acte, loin d'être anodin, peut être source de déchirements. Selon la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) de Nantes, les motivations des nouveaux arrivants ou des nouveaux réguli-

sés guinéens recouvrent l'asile, la protection subsidiaire ⁽²²⁾ (notamment autour de la thématique de l'excision), le regroupement familial, le travail ou des raisons de santé.

À titre d'exemple, en 2011, le Cada a accueilli cinq personnes de nationalité guinéenne (qua-

trième nationalité représentée). Sur les 145 demandeurs d'asile bénéficiant du service de domiciliation de la structure, 65 sont Guinéens (première nationalité). Selon une bénévoles d'Alter-Égoux, de très nombreux Guinéens qui arrivent à Laval déposent une demande d'asile. Les filles et les femmes guinéennes

⁽²¹⁾ – Papa Demba Fall, « Dynamique migratoire et évolution des réseaux d'insertion des Sénégalais à Conakry (République de Guinée) » [en ligne], in Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg, Issiaka Mandé, Faranirina Rajaonah, *Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle ; enjeux identitaires et modes d'insertion* ; volume II : *Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*. Éd. L'Harmattan.

⁽²²⁾ – Ofpra : www.ofpra.gouv.fr, « la protection subsidiaire » : « " Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié ..." (article L 712-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) et qui aurait des craintes d'être exposée à une menace grave en cas de retour dans son pays » (en ligne, consulté le 15 juillet 2013).

peuvent également demander la protection subsidiaire en mettant en avant les menaces d'excision (cf. encadré 2). Une assistante de service social remarque que cer-

taines femmes guinéennes fuient aussi les violences conjugales commises dans le cadre de mariages forcés. D'une façon plus général, selon le rapport d'activité

2012 des services de l'État en Mayenne, l'immigration régulière, toutes nationalités confondues, serait principalement motivée par des raisons familiales.

Encadré 2

La lutte contre l'excision

En Guinée, l'excision est très répandue : 96 % des femmes de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales et selon Sylvie Sauton, directrice de l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales de la Mayenne (Adavip 53), beaucoup des femmes guinéennes qui arrivent à Laval ont été excisées, voire infibulées. L'excision consiste en une ablation totale ou partielle du clitoris et des petites lèvres, tandis que l'infibulation correspond à l'excision du clitoris et des petites lèvres, complétée par l'ablation des grandes lèvres ; les deux côtés de la vulve sont alors cousus, ne laissant qu'une petite ouverture pour l'écoulement des urines et des règles.

Depuis 2008, à la demande de la chargée de mission départementale aux Droits des femmes, l'Adavip 53 organise des actions de prévention et de lutte contre les mutilations génitales féminines. Une convention triennale a notamment été signée en 2012, impliquant la préfecture de la Mayenne, le Conseil général, la ville de Laval, l'association Gynécologie Sans Frontière, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Mayenne (CDOM 53) et l'Adavip 53.

Cette convention prévoit la tenue de « réunions à palabre », à destination des populations issues de l'immigration, sur le thème des mutilations sexuelles féminines et sur la santé des femmes, ainsi que des formations dédiées aux professionnels de santé et du secteur social

Des « réunions à palabre » ont ainsi été organisées. Le but : sensibiliser les familles pour notamment éviter que des petites filles se rendant dans le pays d'origine de leurs parents, à l'occasion de vacances par exemple, ne subissent des mutilations génitales. Sylvie Sauton souligne que ce ne sont pas forcément les parents qui prennent la décision de faire exciser leur fille. Un membre de la famille, des voisins, etc., peuvent avoir pris l'initiative, sans forcément en référer aux parents. C'est pourquoi l'Adavip insiste, lors de ses actions de prévention, sur la responsabilité des parents de veiller à l'intégrité physique de leurs enfants. Pour aider les parents qui peuvent faire face, en Guinée, à de très fortes pressions de la part de proches pour qu'ils fassent exciser leur fille, l'Adavip incite les familles à faire établir un certificat de non-excision par un médecin. Les parents pourront ainsi mettre en avant ce certificat en Guinée, et expliquer que si, au retour, le médecin constate que l'excision a été pratiquée, ils risquent une peine de prison.

Les « réunions à palabre » ont attiré, selon l'Adavip, de nombreuses femmes d'origine africaine : Sylvie Sauton souhaite désormais inclure les hommes, les pères, afin d'insister également sur leur responsabilité.

Plaquette de sensibilisation à la lutte contre l'excision (Adavip 53)

Vous pouvez avoir recours à la loi
Ces mutilations sexuelles féminines sont interdites en France comme dans de nombreux pays africains.
Toute personne, médecin ou simple citoyen, qui a connaissance d'un tel risque a l'obligation de signaler les fillettes en danger. L'abstention constitue une infraction sanctionnée (article 223-6 du Code pénal).

ATTENTION :
« Le délit de non-assistance à personne en danger s'applique à toute personne, professionnel ou simple citoyen, qui ne signale pas le danger qu'encourt une fillette menacée de mutilation sexuelle, que celle-ci soit prévue en France ou à l'étranger. Article 223-6 du Code pénal »

Vous pouvez porter plainte auprès :
• du procureur de la république : 02 43 49 57 00
• du groupe de protection sociale (police) : 02 43 67 81 81

N'imposons pas ces blessures à nos petites filles et aux femmes.

Elles entraînent
• des souffrances immédiates,
• des douleurs intenses.

Elles peuvent provoquer
• des hémorragies pouvant entraîner la mort,
• des souffrances pour leur vie future,
• des accouchements difficiles,
• des rapports sexuels douloureux,
• une insatisfaction sexuelle,
• de l'anxiété, de l'angoisse et des dépressions.
• de graves infections

Agir face aux mutilations sexuelles féminines en Mayenne

3919
08 842 846 37 (prix d'appel local)
stop-violences-femmes.gouv.fr

Les Guinéens de Laval : une population hétérogène

Établir un profil-type des Guinéens habitant Laval n'est pas possible : la population d'origine guinéenne est en effet très hétérogène, à l'instar de la population française : des femmes et des hommes, des familles, des enfants, des adolescents... Certains sont allés à l'école, d'autres n'ont pas eu la chance d'y accéder. Certains viennent de Conakry, la capitale ; d'autres ont toujours habité à la campagne et n'ont vu de Conakry que l'aéroport. Certains

ont du travail, d'autres en recherchent. Certains maîtrisent le français à leur arrivée, d'autres ne parlaient que leur langue maternelle, un dialecte guinéen...

Plusieurs ethnies sont représentées à Laval : Malinkés, Peuls, Soussous, Diakhankés... Selon plusieurs ressortissants guinéens rencontrés, les Diakhankés sont majoritaires à Laval. Il est cependant impossible de vérifier cette affirmation – les statistiques ethniques sont interdites en France.

Certains s'étonnent d'une majorité « Diakhankée » parmi la population guinéenne de Laval, dans la mesure où ce groupe, présent au Sénégal, en Guinée et au Mali notamment, est loin d'être majoritaire en Guinée. Les ethnies prédominantes en Guinée sont en effet les Peuls et les Malinkés.

Les immigrés guinéens n'envoient pas tous de suivre le même parcours : les uns ne sont que de passage, les autres viennent à Laval s'y installer, sur

le long terme, et n'envisagent pas repartir. Certains souhaiteraient rester mais ne le peuvent pas, n'ayant pas obtenu de titre de séjour... Les situations sont très diverses.

L'étude se concentre principale-

ment sur les personnes guinéennes qui se sont installées à Laval pour y rester. Certaines personnes y sont depuis plus de dix ou quinze ans. Elles y ont construit leur vie, y ont trouvé un travail et fondé une famille. Souvent, les enfants des familles gui-

néennes, ou du moins les plus jeunes, sont nés en France. Beaucoup acquièrent la nationalité française à partir de 13 ans. Certains sont Français de naissance, par exemple, si l'un de leurs parents d'origine étrangère a été naturalisé français.

Pourquoi Laval ? Pour l'accueil des compatriotes et l'emploi

Il est difficile de déterminer les raisons qui ont poussé les premiers Guinéens à s'installer à Laval. On peut envisager plusieurs pistes :

- L'industrie agro-alimentaire recherchait une main d'œuvre que les Guinéens étaient prêts à constituer. En outre, selon un diagnostic territorial élaboré en 2010 par le Crédoc, le marché de l'emploi, peu tendu en Mayenne, est un élément d'explication. Ainsi, « *l'immigration africaine sur Laval s'inscrit dans un contexte différent de celui des villes universitaires de Nantes, Angers ou Le Mans où l'immigration en provenance d'Afrique peut être analysée comme un processus d'installation / sédentarisation d'étudiants africains* ».
- La Mayenne, accueillant peu d'immigrés, avait une capacité d'accueil supérieure à d'autres départements.
- La politique familiale mise en œuvre en Mayenne bénéficiait à

un large public.

Il semble que, progressivement, de plus en plus de Guinéens se soient installés à Laval parce qu'une de leurs connaissances (ami, parent...) y résidait ou parce qu'ils savaient que des Guinéens y étaient implantés. Ils sont souvent passés par d'autres villes avant d'arriver à Laval. Ainsi, un Guinéen, entré en France en 1998, est passé par Angoulême, puis Angers où on lui a indiqué que des Guinéens étaient installés à Laval. C'est ainsi qu'il est arrivé dans la ville où il vit depuis. Il explique : « *Si vous êtes en exil, mieux vaut être aux côtés de personnes que vous comprenez et qui vous comprennent* ». Pour lui, « *l'être humain se rend là où il se sent accueilli* ». Ses propos sont largement repris par les représentants d'associations guinéennes de la ville. Pour un représentant d'un bailleur social, les Guinéens se sont installés en

famille en cherchant à rejoindre leurs compatriotes, ce qui n'a pas forcément été le cas pour d'autres populations africaines comme les Sénégalais qui sont plus répartis dans le territoire.

Cette volonté de rejoindre des compatriotes est compréhensible. L'arrivée dans un pays étranger n'est pas toujours facile et il peut être rassurant de retrouver des repères auprès de personnes de même nationalité. En outre, une certaine solidarité semble s'exercer entre Guinéens à Laval, notamment entre membres d'une même ethnie (fourniture d'une adresse, voire d'un hébergement, aides de toutes sortes...).

L'Association guinéenne pour le civisme et l'intégration (AGICI) indique toutefois que Laval n'est pas la ville où sont installés le plus de Guinéens. Ainsi, Paris, Lyon ou Marseille accueilleraient, en nombre, une population plus importante.

L'arrivée : la quête de cartes de séjour et de résident

Les Guinéens et plus généralement les étrangers non-européens souhaitant s'établir en France doivent détenir un titre de séjour assurant la régularité de leur situation (cf. encadré 1). Certains étrangers ne rencontrent aucune difficulté administrative à leur arrivée : ils reçoivent rapidement un titre de séjour qui est renouvelé plusieurs fois avant d'obtenir une carte de résident (valable dix ans).

Cependant, les membres de l'association Alter-Égoux précisent

que la situation est loin d'être aussi simple pour nombre d'arrivants. Tout d'abord, les procédures peuvent paraître complexes, d'autant plus pour des personnes ne maîtrisant pas le français. Les associations, comme France Terre d'Asile ou Alter-Égoux, sont alors d'une grande aide pour les migrants.

De plus, l'instruction des dossiers, notamment en matière de protection humanitaire, s'avère parfois très longue et les situations précaires se prolongent. Une fem-

me guinéenne indique avoir attendu six ans avant d'obtenir le statut de réfugié politique à cause de difficultés administratives. Généralement, les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés à travailler. Ceux rencontrés ont témoigné de la pénibilité de la période d'attente et d'inactivité, pendant laquelle ils ne peuvent pas réellement débiter leur parcours d'intégration : des dérogations ouvrant un droit au travail peuvent néanmoins être accordées si l'Ofpra n'a pas statué dans un délai d'un an⁽²³⁾.

⁽²³⁾ – <http://vosdroits.service-public.fr>, rubriques : Particuliers > Étrangers – Europe > Étrangers en France > Demandeurs d'asile, réfugiés, apatrides > Accès au travail du demandeur d'asile (en ligne, consulté le 24 juillet 2013).

Les demandeurs d'asile, en attente d'une décision, peuvent prétendre à l'Allocation temporaire d'asile (Ata), représentant environ 330 euros par mois.

Déboutés dans leur demande d'asile, certains étrangers déposent des demandes de titres de séjour pour raisons médicales : une nouvelle procédure est lancée, impliquant de nouveau une période d'attente.

Certains rencontrent également des difficultés à obtenir une carte de résident et n'obtiennent que des renouvellements de leur carte de séjour temporaire, généralement valables un an, et ce pour des raisons qui peuvent parfois

paraître anecdotiques (par exemple, un problème d'assurance de véhicule). Cela pose néanmoins des difficultés importantes aux immigrés, notamment concernant l'emploi. Ainsi, des personnes guinéennes détenant une carte de séjour temporaire depuis de nombreuses années, se désolent de ne pouvoir obtenir de carte de résident, malgré leurs demandes répétées. Pour eux, ne pas avoir cette carte est très handicapant dans la mesure où les employeurs hésitent à leur offrir des contrats de travail pérennes, ignorant si les cartes de séjour temporaires de leurs salariés seront renouvelées. En outre, les renouvellements des cartes de séjour temporaire peu-

vent également nécessiter du temps. Les personnes reçoivent alors un récépissé, mais il n'est pas équivalent à une carte de séjour et il ne garantit pas l'obtention d'une autorisation de séjour de long terme.

Les principales difficultés auxquelles sont confrontés les immigrés à leur arrivée concernent donc l'obtention des papiers. Ces difficultés peuvent perdurer après l'installation des personnes. À cela s'ajoutent des situations financières souvent précaires. L'incertitude qui entoure alors les migrants est difficile à vivre. En situation d'attente, les personnes peuvent en outre se trouver isolées.

L'installation en France : un choc culturel ?

Peut-on parler d'un « choc culturel » pour les immigrants guinéens arrivant en France, et plus spécifiquement à Laval ?

Encore une fois, la réponse ne peut être que nuancée. Chaque personne vit son arrivée dans un pays étranger de manière différente, en fonction de son vécu, de ses expériences, de son éducation, etc.

Ainsi, un Guinéen confie ne pas avoir été confronté à un choc rude à son arrivée, car il connaissait

déjà la France, par la littérature notamment. Ceux qui ont vécu à proximité de populations étrangères, a fortiori européennes ou occidentales, ressentent un décalage moins important.

En outre, la connaissance de la France est dans une certaine mesure tributaire de l'enseignement que ces personnes ont reçu : si elles sont allées à l'école, elles ont plus de chances d'avoir eu un premier aperçu de la France que dans le cas contraire. Elles ont appris le français : elles

peuvent comprendre et se faire comprendre rapidement.

Les conditions de vie dans le pays d'origine jouent aussi. Si la personne qui émigre a vécu toute sa vie dans un petit village, arriver en ville (même dans le cas d'une ville moyenne comme Laval) peut occasionner une perte de repères. Le décalage n'est pas ici uniquement dû aux différences culturelles entre la France et la Guinée, mais aux différences entre un mode de vie urbain et un mode de vie rural. Avoir vécu dans un

Encadré 3

Les associations guinéennes de Laval

Plusieurs associations guinéennes existent à Laval, dont LANYI des Guinéens lavallois et l'Association guinéenne pour le civisme et l'intégration.

LANYI des Guinéens lavallois, dont le nom signifie en guinéen l'unité, la synergie, a été créée en octobre 2011 : elle regroupe aujourd'hui 45 adhérents. Ses objectifs sont variés : organiser des manifestations culturelles et sportives, ouvertes à tous (un gala de football par exemple) ; faciliter l'intégration des Guinéens à la vie de la collectivité ; aider des écoles primaires en Guinée (par l'envoi de livres et de fournitures scolaires...).

L'association guinéenne pour le civisme et l'intégration (AGICI) a été créée en 2009 et compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents. Ses buts sont divers : représenter et encadrer la communauté guinéenne dans son ensemble, faciliter l'intégration de la population guinéenne dans la société française en lui transmettant des valeurs de civisme, encourager la communication entre Guinéens et Français... L'association souhaite également encourager la transmission de la culture d'origine guinéenne aux enfants de la communauté.

Des réunions sont organisées deux fois par mois : elles constituent des temps d'information et de discussion entre les participants, sur les moyens de s'intégrer, sur les comportements à privilégier, sur la communauté guinéenne...

Un travail de recensement de la population d'origine guinéenne de Laval est actuellement effectué par l'association.

L'AGICI a entrepris des démarches afin d'obtenir un local : cela lui paraît primordial car l'association voudrait assurer des permanences plusieurs fois par semaine afin de développer ses activités. Pour l'AGICI, un local permettrait en outre aux Guinéens de se rassembler ailleurs que dans des appartements HLM, et mettrait fin aux plaintes des voisins concernant le bruit occasionné.

village peu relié à l'extérieur a, en outre, probablement limité les opportunités de s'ouvrir à la diversité. Un Guinéen affirme ainsi que certains migrants n'ont jamais vu de Blanc avant d'arriver en France.

Il n'en reste pas moins que les cultures guinéenne et française (si tant est qu'il existe « une » culture française et « une » culture guinéenne) restent différentes sur de nombreux points.

Comportements et culture

Il est ainsi parfois nécessaire d'explicitier les modes de comportement attendus dans la sphère publique. Quelques acteurs pointent, chez les populations guinéennes et plus généralement africaines, une tendance à parler fort dans les lieux publics (par exemple, dans les bus). Progressivement, les personnes d'origine africaine présentes depuis longtemps en France semblent avoir compris que ce type de comportement n'est pas très bien vu par la population et elles se sont adaptées. Pour le président de LANYI des Guinéens lavallois (cf. encadré 3), cela relève d'un travail d'information et de sensibilisation des nouveaux arrivants sur les pratiques et codes en vigueur. Il n'est pas difficile d'expliquer à une personne qu'il ne faut pas téléphoner bruyamment dans les bus, etc., même si l'intériorisation de ces codes peut prendre du temps.

À titre d'exemple, un directeur de centre de loisirs a remarqué que les populations d'origine guinéenne qui confient leurs enfants au centre n'ont pas pris la mesure de la nécessité de respecter les horaires d'ouverture. Après un travail de sensibilisation et quelques entretiens avec des parents, le message est passé, et les familles se sont adaptées à cette norme.

Même s'il est bienvenu que les populations immigrées adoptent de nouveaux comportements, qu'elles s'adaptent à certains codes culturels français, il est important de ne pas nier la culture d'origine de ces personnes, qui reste structurante pour nombre d'entre elles. En outre, elle constitue une richesse, contribuant à la diversité de la société. Au-delà de certaines habitudes qu'il peut être nécessaire de changer afin de faciliter le vivre-ensemble, les diffé-

rences culturelles peuvent toucher des thématiques plus profondes, par exemple la façon d'envisager la responsabilité parentale.

La responsabilité parentale

Dans la culture guinéenne, et plus généralement dans la culture africaine, les parents ne sont pas considérés comme étant les seuls responsables de leur enfant. La famille, au sens élargi et au-delà, est elle aussi responsable des enfants. Cette conception étendue de l'autorité parentale a des répercussions pratiques. En effet, certains Lavallois s'étonnent de la présence d'enfants, qu'ils supposent issus de familles guinéennes, dans les rues, tard le soir et semblant seuls. Des parents guinéens ont expliqué à un animateur de maison de quartier que, du moment qu'ils voient un adulte à proximité des enfants, ils ne s'inquiètent pas, pensant que l'adulte peut intervenir en cas de besoin. La rue n'est pas considérée comme dangereuse. Cela peut cependant s'avérer problématique, car les adultes présents dans la rue peuvent ne pas se sentir responsables des enfants qui jouent à proximité, et ne vont pas nécessairement intervenir parce qu'ils ne se sentent pas légitimes à le faire.

Par ailleurs, les plus grands, qui ont un peu plus d'une dizaine d'années, sont souvent chargés de veiller sur les plus petits. Par exemple, ce sont souvent eux qui viennent chercher leurs frères et sœurs plus jeunes aux accueils de loisirs. Mais certains acteurs de centres de loisirs ou d'associations craignent que ces enfants soient de moins en moins surveillés par leurs grands frères ou grandes sœurs, qui ne veulent plus vraiment s'en occuper. Il s'agit donc ici de mener un travail d'information pour que les familles intègrent les règles en vigueur dans l'espace public et comprennent qu'en France, les seuls responsables légaux des enfants sont leurs parents. Mélina Marie, chargée de la lutte contre les discriminations à la ville de Laval, indique qu'il ne s'agit en aucun cas de changer l'éducation donnée par les parents, mais de faire en sorte que, dans l'espace public, les règles mises en place soient respectées. Un travail de sensibilisation est également mené auprès des enfants par des

centres de loisirs et des écoles, pour informer sur les dangers de la rue.

Pour tenter de mieux comprendre cette thématique, l'association Crides/Les 3-Mondes a proposé, le 10 octobre 2013, une table ronde sur « les rôles familiaux et éducatifs traditionnels dans les sociétés sahéennes, et leurs transformations en situation d'immigration ».

Une autre thématique, concernant les enfants de certaines familles guinéennes, est notamment soulevée par Yan Kiessling, premier adjoint au maire de Laval, ainsi que par certains intervenants des centres de loisirs ou des maisons de quartier. En effet, ils remarquent tous que les enfants issus de familles guinéennes sont beaucoup laissés aux structures d'accueil.

Pour un responsable de centre de loisirs, les parents d'origine guinéenne ont, en outre, tendance à déléguer toute leur autorité aux animateurs, qu'ils considèrent entièrement responsables de leurs enfants. De même pour l'école : certaines familles – pas toutes, il est nécessaire d'insister – délèguent toute leur autorité à l'école et prennent de la distance par rapport à la scolarité de leur enfant. Les instituteurs peuvent interpréter cela comme une marque de désintérêt, alors que ce n'est pas forcément le cas. Certains parents, a fortiori quand ils ne savent ni lire ni écrire, estiment ne pas être compétents quand il s'agit de la scolarité de leur enfant et font entièrement confiance à l'école.

Selon des assistantes de service social, il faudrait effectuer un travail de communication afin d'amener les familles guinéennes à entrer plus souvent en contact avec l'école, en évitant qu'elles soient contactées uniquement en cas de problème. Il s'agit également de les informer sur le système scolaire en France, afin qu'elles soient capables de prendre des décisions pour l'orientation de leurs enfants et qu'elles s'impliquent davantage. Le système éducatif est en effet complexe, à plus forte raison pour des parents qui n'y sont pas passés. L'école peut ainsi être utilisée comme un moyen d'intégration des enfants, mais également de leurs parents.

Le point de vue d'un élu sur l'intégration de la population guinéenne

Yan Kiessling, premier adjoint au maire de Laval et par ailleurs instituteur, n'est pas inquiet quant à l'intégration de la population guinéenne dans sa ville. Pour lui, la population guinéenne ne pose pas plus de difficultés que la population « *d'origine gauloise ou maghrébine* ». Même s'il insiste sur le fait qu'il est impossible de caractériser une population en disant « les Guinéens... », il estime que la communauté guinéenne n'est pas repliée sur elle-même. À titre d'illustration, il cite certaines de ses connaissances, d'origine guinéenne, qui ont souhaité s'éloigner des quartiers où vivent beaucoup de leurs compatriotes.

Pour l'élu, si les personnes disposent d'un logement et d'un emploi, l'intégration se fait sans encombre. Si des problèmes surviennent, ils sont d'ordre social plutôt qu'ayant trait à la nationalité des personnes.

Deux problématiques en lien avec la population guinéenne interrogent cependant l'élu : en premier lieu, la situation de certains hommes guinéens, qui quittent, parfois pour de longues périodes, le domicile familial, laissant leur femme avec les enfants. Ensuite, la tendance des parents guinéens à beaucoup laisser leurs enfants dans les structures d'accueil (centre de loisirs, accueil du soir...), même si Yan Kiessling reconnaît qu'il est plus difficile de s'occuper de cinq enfants plutôt que de deux (les familles guinéennes étant souvent nombreuses). Il s'agit, pour le premier adjoint, de faire comprendre aux familles que les parents sont responsables de leurs enfants, et que tout ne peut pas passer par la collectivité. Cette « sensibilisation » passe par l'école, l'accueil de loisirs ou les maisons de quartier, l'école étant pour Yan Kiessling, le meilleur vecteur d'intégration.

Le premier adjoint indique par ailleurs qu'il faut, plus généralement, que certains Guinéens évoluent dans la façon dont ils appréhendent la place de l'enfant dans l'espace public : on ne peut laisser des enfants dans la rue jusque tard le soir. Ces tendances et pratiques de certains Guinéens sont à rapprocher de leur culture d'origine : en Afrique, les enfants sont sous la responsabilité de tous les adultes, ce qui n'est pas le cas en France où seuls les parents sont responsables. Il faut donc expliquer ces différences aux familles.

Selon Yan Kiessling, les enfants sont dans une phase d'intégration très forte. D'ici très peu de temps, la question de l'intégration ne se posera sans doute plus. Ainsi, un nombre non négligeable d'entre eux participe au Conseil des Jeunes Citoyens, aux activités culturelles... Yan Kiessling est plus inquiet de la perception que peuvent avoir certains Lavallois des populations guinéennes que par l'intégration même des Guinéens. Se pose en effet la question du racisme, qui est, selon l'analyse de Yan Kiessling, en hausse, amplifiée par la crise économique actuelle. L'élu déplore une réticence chronique de certaines franges de la population lavalloise à l'égard des populations étrangères. Le racisme deviendrait ainsi presque banal à Laval, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans.

La maîtrise de la langue : les femmes très demandeuses

La maîtrise du français est indispensable à la réussite du parcours d'intégration. L'ensemble des acteurs rencontrés se rejoignent sur ce point. Maîtriser la langue du pays dans lequel on réside, vit, travaille, est le point de départ. Cela dépend souvent de la fréquentation de l'école en Guinée : le français est la seule langue officielle du pays, mais il semble n'être majoritairement utilisé qu'à l'école et par l'administration. Il est peu parlé dans les familles. Celles-ci dialoguent dans leur langue maternelle qui est souvent un dialecte (diakhanké, poular...).

Il est impossible de déterminer la part de la population d'origine guinéenne qui ne maîtrise pas le français (à l'écrit comme à l'oral), d'autant plus que les niveaux sont extrêmement variés. Les uns sont parfaitement capables de parler, écrire et lire le français ; les autres parlent le français, mais ne l'écrivent et ne le lisent pas ou peu.

Certains, tout en ne maîtrisant pas le français, savent lire et écrire dans leur langue maternelle. D'autres ne savent ni lire, ni écrire, et ne parlent pas le français à leur arrivée dans le territoire.

Il est certain que beaucoup suivent ou ont suivi des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français. Que ce soit dans les classes ouvertes par des associations ou des structures institutionnelles, des Guinéens sont très souvent présents, même si des salariés du service Formation de La Sauvegarde indiquent qu'ils ne sont pas majoritaires parmi les apprenants.

Des dispositifs aux objectifs variés

Diverses structures offrent des cours d'alphabétisation à Laval. La ville propose des ateliers à l'épicerie sociale « Coup de pouce » et dans plusieurs mai-

sons de quartier lavalloises (notamment celles de Saint-Nicolas, des Pommeraies, du Pavement). Par ailleurs, des modules linguistiques sont organisés par le centre de formation La Sauvegarde et s'adressent au public ne pouvant prétendre aux cours d'alphabétisation organisés par l'Ofii. Enfin, des associations caritatives, à l'instar du Secours Catholique ou de la Croix-Rouge, animent également des ateliers d'alphabétisation.

Les objectifs de ces différents dispositifs peuvent varier. Si les modules de formation de La Sauvegarde, cofinancés par le Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), l'État et le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), visent principalement à préparer à l'insertion professionnelle, les cours sociolinguistiques des maisons de quartier peuvent poursuivre des finalités plus larges. De même, les cours donnés à l'épicerie sociale, et soutenus également par le

Cucs et la Caisse d'allocations familiales (CAF), peuvent ne pas être orientés spécifiquement vers l'insertion professionnelle, mais sont destinés à favoriser l'exercice de la parentalité et du suivi de la scolarité des enfants par l'apprentissage de la langue. Certains cours peuvent être ainsi plus axés sur la communication dans le cadre familial, etc.

Beaucoup de ceux qui suivent ces cours sont des femmes. Pourquoi ? Selon des formateurs de La Sauvegarde, les hommes cherchent prioritairement du travail. Il arrive qu'ils interrompent leur formation quand ils en trouvent.

Une autre hypothèse fait plus référence à la culture guinéenne : les femmes et les hommes semblent traditionnellement peu se mélanger dans la sphère publique. Le phénomène de surreprésentation des femmes par rapport aux hommes s'auto-entretient : la faible présence masculine et la mixité des cours peuvent

être problématiques pour certains hommes.

En outre, les femmes, en Guinée, ont un accès beaucoup plus restreint à l'école, ce qui expliquerait des besoins plus importants en cours de français et en alphabétisation. Selon le PNUD, en 2012, le taux d'alphabétisation des adultes en Guinée s'élève à 41 %. Les résultats, bien que s'améliorant, sont encore plus faibles pour la population féminine : selon le Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, seules 22 % des femmes et filles guinéennes étaient alphabétisées en 2007 ⁽²⁴⁾. La région d'origine des personnes jouerait également : certaines sont plus avancées en matière éducative que d'autres. Le taux de scolarisation dans le primaire était de 62 % en 2008, mais on note des disparités entre milieu rural (49 %) et milieu urbain (81 %).

Une formatrice de La Sauvegarde indique que ces femmes sont très

demandeuses de cours d'alphabétisation et très motivées. Elles sont conscientes de la nécessité d'apprendre la langue (notamment pour suivre la scolarité des enfants, pour répondre aux coursiers...). Elles veulent être les plus autonomes possible. Les progrès réalisés grâce aux cours sont notables : pratiquer le français à la maison accélère encore l'apprentissage. Cependant, il semble qu'une majorité de familles guinéennes communiquent en utilisant un dialecte guinéen, la langue maternelle des parents.

En dehors de ces cours, les structures d'insertion professionnelle, comme l'atelier « Petites Mains et Compagnie », mis en place par l'association Partage, ou l'atelier « Frip'ouille » de l'Association départementale d'accueil, de solidarité et d'activités (Adasa), encouragent les personnes étrangères bénéficiaires à parler français. Ainsi, le français est la seule langue autorisée dans les ateliers et l'expression orale est favorisée.

Le travail, meilleur moyen pour s'intégrer

Le travail a une place primordiale dans l'intégration des étrangers. De très nombreux Guinéens l'ont confirmé. Tout d'abord, cela permet de percevoir des revenus et de vivre décemment dans la société d'accueil, même si des aides existent ; puis, à plus long terme, de faire des projets (achat d'une maison, etc.). Cela permet également de pratiquer le français et de faire de nouvelles rencontres. Une jeune demandeuse d'asile guinéenne, arrivée depuis peu et souhaitant ardemment trouver du travail, confie qu'il lui est pesant d'être inactive et de rester chez elle, toute la journée. L'absence de travail est un handicap certain à l'intégration.

Le travail est aussi un vecteur d'intégration dans le sens où il permet à l'étranger de s'insérer dans la société en étant semblable aux autres par l'acquisition du statut de travailleur. Selon un Guinéen, le travail permet d'entrer dans la normalité, et c'est en cela

qu'il constitue le meilleur moyen pour s'intégrer car « *alors, les gens cessent de vous remarquer* ». Cela permet également, pour lui, de casser les préjugés (sur la fainéantise ou l'oisiveté supposée des étrangers par exemple).

Ménage et agro-alimentaire

Si les emplois occupés par des ressortissants guinéens sont variés, comme ceux du reste de la population, une bonne partie des Guinéens de Laval et des environs travaillent dans les domaines du ménage ou de l'agro-alimentaire, plus précisément dans les abattoirs : des emplois aux conditions rudes, souvent précaires. Il s'agit souvent de travail intérimaire, même si certains ont des contrats à durée indéterminée. Si M. Camara, président de LANYI, indique que ce type de travail peut être effectué par des personnes ne sachant ni lire ni écrire le français, il faut être conscient

qu'elles ne sont pas les seules à occuper ces postes. Des Guinéens, qui ont suivi des études dans leur pays d'origine, y travaillent également : se pose en effet le problème de la reconnaissance des diplômes. Par exemple, un Guinéen installé à Laval, disposant d'un bac + 4 dans le domaine de l'environnement, n'a pu, malgré ses démarches, faire reconnaître son diplôme. Il a donc accepté des postes en agro-alimentaire, dans l'industrie... Pour Mélina Marie, chargée de mission Lutte contre les discriminations et Égalité femmes-hommes à la ville de Laval, cela provoque une importante frustration. Certains parlent d'un véritable « combat » pour faire reconnaître leurs compétences. À ce propos, Yan Kiessling rappelle que si la reconnaissance des diplômes est une réalité dans l'Union européenne (notamment avec le processus de Bologne), elle a mis du temps à se mettre en place.

⁽²⁴⁾ – Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Guinée 2009, par la République de Guinée et le Système des Nations Unies en Guinée, p6 (en ligne, consulté le 25 juillet 2013).

Certains ressortissants guinéens travaillent dans les chantiers d'insertion : ceux-ci constituent un moyen intéressant, pour des personnes éloignées de l'emploi,

d'entrer en contact avec le monde du travail. Les personnes étrangères, qui peuvent en bénéficier, s'y approprient des codes de comportement, les normes de tra-

vail en vigueur en France, y exercent leur français, y acquièrent des compétences... Le chantier a pour vocation de servir de tremplin vers l'emploi.

Logement, mixité sociale et vie en commun

Au même titre que l'emploi, le logement est essentiel dans le processus d'intégration. On s'intéresse ici particulièrement aux logements HLM.

Problématiques rencontrées par les bailleurs sociaux

Pour les bailleurs sociaux, les familles d'origine guinéenne sont souvent nombreuses. Le critère principal d'attribution des logements est la taille des appartements. Du côté des familles, la localisation du logement semble, aux dires des bailleurs sociaux, souvent primordiale. Ainsi, la majorité des familles souhaitent généralement rester à proximité des lieux d'habitation de leurs compatriotes guinéens.

Les bailleurs sociaux assument un rôle d'information auprès des familles sur les notions d'utilisation et d'appropriation des logements (concernant la consommation d'eau, les fonctions de chaque pièce...).

Par ailleurs, ils observent une sur-occupation de certains logements par des ménages d'origine guinéenne. Alors que les logements sont attribués à une seule famille, il serait courant de voir plusieurs familles guinéennes loger sous le même toit. Les familles détenant le logement accueillent en effet parfois de la famille, des amis ou des connaissances d'origine guinéenne, venant d'arriver à Laval et n'ayant pas de solution de logement.

Le diagnostic du Crédoc indique que cela peut devenir problématique, du fait des risques de dégradation accrus par la sur-occupation, de l'augmentation des charges communes, etc., qui « *contribuent à créer des conflits de voisinage avec les autres locataires* ».

Mixité sociale

Si quelques familles guinéennes résident dans des villages mayennais, la grande majorité de cette population semble installée à Laval. La population guinéenne paraît présente sur l'ensemble de la ville, centre-ville compris. Certains quartiers (Saint-Nicolas, les Fourches, etc.) accueillent un peu plus de ressortissants guinéens que d'autres. Selon le diagnostic réalisé par le Crédoc, « *la concentration géographique des populations issues de l'immigration reste une réalité* ».

S'agissant des habitations occupées par ces familles en centre-ville, beaucoup d'acteurs ont parlé de « *marchands de sommeil* » : certains logements du parc privé seraient vétustes, de petite taille, etc. Il semble que des primo-arrivants, dont un certain nombre d'origine guinéenne, s'y installent dans un premier temps⁽²⁵⁾. Pour obtenir un logement social, il est en effet nécessaire de détenir un titre de séjour et un avis d'imposition, ce qui n'est pas souvent le cas des nouveaux arrivants. Après quelque temps, les familles sont en capacité de déposer des demandes de logement auprès des bailleurs sociaux et d'obtenir des HLM. Cependant, certaines familles vivraient toujours dans les logements précaires du centre-ville : ce sont des familles en situation précaire (au niveau financier, mais aussi parfois administratif, concernant la régularité de leur séjour en France par exemple).

Les bailleurs sociaux disent encourager la mixité sociale des quartiers, qui est, pour eux, garante d'une meilleure intégration de toutes les populations. Un professionnel d'un organisme d'HLM indique qu'il faut que les personnes que l'on souhaite inté-

grer soient minoritaires dans les immeubles, afin qu'elles soient en situation de copier les usages et habitudes en vigueur, qu'elles s'adaptent. Si ces personnes se trouvent en majorité, elles ne vont pas copier les modes de vie adoptés par les résidents de plus longue date, qui se trouvent alors en minorité.

Un professionnel signale se heurter souvent aux refus des familles d'origine guinéenne quand il leur propose des logements en dehors de Laval (même dans les communes adjacentes). La volonté de rester auprès de compatriotes guinéens ou de parents n'est probablement pas la seule à jouer, mais elle semble être importante, même si les familles avancent d'autres raisons, en expliquant que cela occasionnerait des frais supplémentaires (cantines scolaires plus cher, frais de déplacement...). Ce surcoût est confirmé par les professionnels.

Il ne faut pas, une fois encore, généraliser ce souhait de regroupement : certaines familles acceptent de s'éloigner de « *la communauté* » ; certaines le demandent même, notamment des jeunes ménages. Le président de LANYI dit, par ailleurs, ne pas être favorable à ce que de nombreuses familles guinéennes se retrouvent dans un même immeuble. Pour lui, la répartition des familles dans tous les quartiers facilite leur intégration.

Pour certains, la population guinéenne a tout de même globalement un fonctionnement communautaire : les ressortissants guinéens se retrouvent en effet très souvent ensemble. On observe le même phénomène avec les enfants. Un directeur de centre de loisirs explique que des liens forts unissent les enfants guinéens de sa structure, arguant

⁽²⁵⁾ – Crédoc, *Diagnostic territorial dans les domaines de l'intégration et la lutte contre les discriminations – Agglomération de Laval*, 2010.

que ces enfants sont tout le temps ensemble, que ce soit au centre, à l'école, dans leurs familles... Lors des sorties, il est courant que les enfants d'origine guinéenne se retrouvent entre eux, sans pour autant qu'ils aient exclu les autres enfants. Des assistantes de service social partagent ce constat. Cela est dû au fait que leurs parents se côtoyant beaucoup, les enfants font de même. Mais cela n'empêche pas que les enfants des familles guinéennes ont des relations amicales avec des enfants d'autres origines. Il s'agit uniquement d'une tendance, constatée par certains acteurs dans des cadres particuliers. Il ne s'agit pas d'une vérité concernant l'ensemble de la population d'origine guinéenne et cela ne signifie pas que cette population vit repliée sur elle-même. Les mariages mixtes ⁽²⁶⁾ en sont un élé-

ment de preuve. Ainsi, au moins neuf mariages entre un(e) Guinéen(ne) et un(e) Français(e) ont été célébrés entre 2008 et 2012 à Laval. Cependant, on ignore si le conjoint français(e) était d'origine guinéenne.

Si les bailleurs sociaux affirment que la vie en commun se passe plutôt bien, ils notent parfois quelques frictions de voisinage entre populations. Il arrive que certains résidents de longue date se plaignent de nuisances, notamment sonores, de leurs voisins considérés comme Guinéens. Un professionnel indique que ces nuisances sont le plus souvent liées au fait que l'on compte actuellement de nombreux enfants en bas-âge dans ces familles. Certaines pratiques ou modes de fonctionnement peuvent différer des habitudes des résidents : les

bailleurs veillent à ce qu'ils n'occasionnent pas de dérangement pour le voisinage. Si le cas se présente, des rappels au règlement sont effectués, ainsi que de la médiation, afin de sensibiliser les parties en cause pour éviter que la situation ne perdure ou ne s'envenime. Pour un professionnel, ce n'est pas toujours efficace, dans la mesure où certaines familles peuvent ne pas comprendre en quoi leur comportement pose problème.

La mixité sociale et culturelle ne se fait pas de façon évidente : autant les bailleurs sociaux que les assistantes de service social observent des phénomènes de départ ou d'évitement de certains habitants installés de longue date, qui déménagent ou inscrivent leurs enfants dans des écoles en dehors du quartier.

Situations familiales et condition des femmes

Les situations familiales des personnes de nationalité guinéenne sont très diverses, comme pour le reste de la population. Il est possible que la polygamie, malgré son interdiction sur les sols français et guinéen ⁽²⁷⁾, se pratique à Laval, mais elle n'est en aucun cas répandue chez toutes les familles guinéennes. Il est très

difficile d'avoir des informations à ce sujet dans la mesure où cela constitue une pratique illégale. D'après une travailleuse sociale, qui en a discuté avec des femmes guinéennes, la polygamie n'est pas toujours quelque chose de subi pour elles. Une Guinéenne mentionne que les femmes parlent entre elles de polygamie et

que les avis sont partagés. Certaines se positionnent clairement contre ; d'autres y semblent assez indifférentes. Elle ne savait cependant pas si la polygamie constituait une réalité à Laval, indiquant qu'il s'agit de « *secrets de famille* ».

Il semble que les familles d'origine

Encadré 5

La Malle africaine présente la vie quotidienne en Afrique de l'Ouest

La Malle africaine est née de la coopération entre l'association Les 3-Mondes et des personnes d'origine africaine, avec la collaboration des maisons de quartier des Fourches et des Pommeraies. Cette initiative a reçu le soutien du Fonds Social Européen pour les années 2006 et 2007. Dans cette malle, on trouve des outils traditionnels, des jouets, des contes, des instruments de musique, des fiches explicatives... C'est en s'appuyant sur ces supports que les animatrices de la Malle africaine, d'origine guinéenne, présentent la vie quotidienne en Afrique de l'Ouest dans les écoles, les maisons de quartier, ainsi qu'aux travailleurs sociaux et médicaux. Vie familiale, éducation des enfants, alimentation, traditions, croyances... de multiples sujets sont abordés. Le but : sensibiliser les Mayennais aux différences culturelles, leur permettre d'avoir un aperçu de la vie en Afrique de l'Ouest, souvent méconnue, et ainsi faciliter la communication.

En parallèle, des ateliers ont été organisés à la maison de quartier des Fourches et ils ont amené de nombreux échanges : un atelier culinaire, un autre sur les jouets (qui a été l'occasion de fabrication de poupées en épi de maïs par exemple), et un dernier sur l'éducation, lors duquel des démonstrations sur la manière de porter les enfants (dans le dos, à l'aide d'un pagne) ont eu lieu. Il y a eu également des temps forts : par exemple, une soirée avec musique africaine, dégustation de spécialités et présentation d'une exposition reprenant les ateliers effectués...



⁽²⁶⁾ – Par « mariage mixte », on entend ici : mariage entre une personne de nationalité française et une personne de nationalité étrangère.

⁽²⁷⁾ – L'article 315 du code civil guinéen indique : « *La pratique de la polygamie est interdite à toute personne de nationalité guinéenne et demeure proscrite sur toute l'étendue du Territoire de la République* », même si les articles suivants (316 et 317) introduisent des exceptions à cette interdiction.

guinéenne soient généralement nombreuses (souvent au moins trois ou quatre enfants). Les tâches ménagères et l'éducation des enfants semblent être assez largement dévolues à la mère. D'après la Malle Africaine (cf. encadré 5), une initiative de l'association Crides/Les 3-Mondes visant à faire connaître les cultures d'Afrique de l'Ouest aux Mayennais, il est courant que les femmes s'occupent des enfants jusqu'à ce qu'ils aient 7 ans. À partir de cet âge, les pères prennent le relais en matière éducative. Les mères d'origine guinéenne ont donc souvent un emploi du temps chargé : elles occupent parfois des emplois en intérim, avec des horaires variables ; certaines suivent des cours de français (parfois deux journées et demie par semaine) ; et il est souvent nécessaire de faire des démarches administratives pour les titres de séjour, etc. Il semble qu'il y ait une forte entraide entre femmes d'origine guinéenne, notamment pour la garde des enfants.

En outre, une Guinéenne explique, et cela a été confirmé par plusieurs acteurs, qu'il arrive que les hommes voyagent et s'absentent pendant de longues périodes, notamment quand ils ne trouvent pas de travail là où ils sont installés. Leur femme ne sait pas nécessairement pour quelle raison ils sont partis, ni quand ils vont revenir. Pour cette femme, ces comportements sont issus de l'éducation reçue : ces hommes

ont observé leurs pères et grands-pères et ont reproduit leurs comportements. Le problème qui se pose ici est que la femme, qui se retrouve alors seule avec ses enfants, est beaucoup moins entourée qu'en Guinée où il restait la plupart du temps un homme (un oncle, un frère) pour prendre le relais du père. La femme pouvait aussi compter sur la proximité des autres femmes. Ce n'est pas forcément le cas ici.

L'émancipation progresse

Néanmoins, la condition des femmes guinéennes de Laval semble avoir progressé au fil du temps. Selon un bénévole d'une association d'aide aux migrants, les rapports femmes-hommes ont évolué dans cette population comme dans le reste de la population française. L'émancipation progresse. Ainsi, de plus en plus de femmes travaillent. De ce fait, les pères s'occupent de plus en plus de leurs enfants, a fortiori quand la mère travaille avec des horaires décalés. Par ailleurs, certaines passent leur permis et des femmes conduisent parfois leur mari, qui lui ne l'a pas. Il est en outre arrivé que des femmes guinéennes divorcent de leur époux. Toutefois, selon quelques acteurs, certaines femmes qui se sont émancipées sembleraient un peu mises à l'écart de « la communauté ».

Les situations familiales sont parfois complexes. Certaines femmes guinéennes habitant Laval

n'y sont pas venues avec tous leurs enfants. Elles en ont laissé un, voire plusieurs, en Guinée, souvent les plus âgés, espérant pouvoir les faire venir une fois qu'elles seront installées. Mais cela ne semble pas évident. De plus, une assistante de service social indique que la situation ne se « normalise » pas nécessairement avec l'arrivée de l'enfant en France. En effet, du temps a pu passer entre le moment où les parents ont émigré et celui où leurs enfants les ont rejoints : les retrouvailles ne sont pas toujours évidentes, chacun ayant évolué dans des contextes différents.

Relation femmes-hommes dans « la communauté »

On observe une séparation assez marquée entre femmes et hommes au sein de « la communauté ». Une Guinéenne explique que dans la culture guinéenne, les hommes ne s'associent pas souvent aux femmes. Ce que confirme la composition des bureaux des associations guinéennes rencontrées, composés exclusivement d'hommes. Les femmes guinéennes semblent assez exclues de ces cercles. Beaucoup d'entre elles ont dit ne pas connaître les associations guinéennes (il en existerait au moins trois à Laval), ou bien que les associations sont des milieux d'hommes et qu'elles n'en faisaient pas partie à ce titre-là. Les femmes guinéennes se regroupent également entre elles, mais de façon plus informelle semble-t-il.

La communauté guinéenne à géométrie variable

Le terme de « communauté guinéenne », *a fortiori* au singulier, ne convient pas pour caractériser la réalité des relations qu'entretiennent entre eux les ressortissants guinéens. Si des liens de solidarité relativement forts entre personnes d'origine guinéenne sont avérés, certains acteurs nuancent l'idée d'une communauté unique supplantant tous les autres sentiments d'appartenance existants.

Les ethnies pourraient être, dans une certaine mesure, à l'origine de divisions, organisant la popu-

lation guinéenne en « sous-groupes ». Chaque ethnie, explique M. Camara, président de l'association guinéenne LANYI, a en effet des coutumes différentes, des langues distinctes. Certains considèrent que les phénomènes de solidarité se jouent plus à l'intérieur des ethnies : la nationalité guinéenne ne serait pas suffisante, et il faudrait davantage parler de « communautés guinéennes ».

L'existence de plusieurs associations guinéennes à Laval pourrait refléter ces différences ethniques,

bien que cela ne soit pas certain. Les représentants d'associations guinéennes rencontrés indiquent tous représenter l'ensemble de la communauté guinéenne, quelles que soient les ethnies. En outre, une Guinéenne juge que cette « séparation » entre ethnies ne lui paraît pas possible dans le sens où elle-même, ayant des parents appartenant à deux ethnies différentes, ne peut se couper de l'une ou de l'autre. Pour elle, nombre de ses compatriotes se trouvent dans ce cas.

Il est difficile de savoir comment

s'organise réellement la communauté. Plusieurs acteurs extérieurs à « la communauté guinéenne » pensent qu'il existe des « strates sociales » à l'intérieur de celle-ci qui sont peut-être la reproduction de hiérarchies présentes en Guinée. Certaines familles sont ainsi plus influentes.

Les personnes guinéennes rencontrées nient cependant cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, il semble que pour les événements majeurs (naissance, mariage, décès), la communauté entière se rassemble et participe. Elle s'unit au-

delà des ethnies, comme l'ont montré les rassemblements qui ont fait suite au meurtre d'une femme guinéenne à Laval en mars 2012, meurtre qui, semble-t-il, a été vécu comme un drame collectif par la population guinéenne.

L'accès à la nationalité française

L'accès à la nationalité (cf. encadré 6) constitue une étape importante dans le processus d'intégration. Ayant acquis la nationalité française, celui qui était jusqu'alors un étranger en France devient un citoyen à part entière, égal à ses nouveaux compatriotes. Ainsi, le président de LANYI explique l'importance de pouvoir adopter la nationalité française : « *Sans elle, on ne peut pas voter ; on ne peut participer aux décisions prises dans le pays dans lequel on vit, parfois depuis plusieurs dizaines d'années* ».

Lors d'une cérémonie de remise des décrets de naturalisation, le 1^{er} juillet 2013 à la préfecture de la Mayenne, soixante-huit personnes ont acquis la nationalité française. Aucun Guinéen n'a acquis la nationalité par décret (sur dix-neuf personnes), un l'a acquise par déclaration de nationalité par mariage (sur trente-quatre) et huit par déclaration de nationalité (sur quinze). Dans ce

dernier cas, les Guinéens étaient la première population étrangère représentée.

Un enfant né en France n'est pas automatiquement de nationalité française. Si ses deux parents sont étrangers et non nés en France, l'enfant n'est pas Français à sa naissance : il peut le devenir à partir de 13 ans, et sous certaines conditions⁽²⁸⁾. Le consentement du mineur est ainsi exigé. Des parents d'origine guinéenne ont confié que leurs enfants ont été très surpris d'apprendre qu'ils n'étaient pas Français : ils ne se posaient même pas la question, étant nés dans ce pays et y ayant toujours vécu. Certains ne sont jamais allés en Guinée.

Si les familles guinéennes rencontrées ne relèvent pas de difficultés quant à l'acquisition, pour leurs enfants nés en France, de la nationalité française, ce n'est pas tout à fait le cas s'agissant des

demandes de naturalisation émanant des immigrés (de première génération). Ainsi, certains ressortissants guinéens (tout comme des ressortissants de pays autres que la Guinée) rencontrent des difficultés dans le processus d'obtention de la nationalité. Une femme guinéenne dit qu'elle n'a pu obtenir la nationalité française du fait de son entrée illégale sur le territoire français pour rejoindre son mari, bien que les périodes passées en séjour irrégulier ne puissent pas être considérées comme un critère conduisant à refuser systématiquement la naturalisation⁽²⁹⁾. Elle conclut : « *Si je vais en Guinée, je serai considérée comme une Française ; en France, je suis considérée comme une Guinéenne* ». Elle-même se présente comme d'origine guinéenne, mais pas comme Guinéenne, étant donné qu'elle vit en France depuis plus de dix ans, qu'elle y travaille et que ses enfants y sont nés.

La deuxième génération confrontée à un double héritage

La première génération de Guinéens, arrivée dans les années 1990, a, en majorité, fondé une famille en France. Les enfants sont souvent nés sur le sol français, ou alors ils sont arrivés en France en bas âge. Les premiers représentants de cette deuxième génération ont aujourd'hui autour de 15 ou 20 ans, mais les enfants en bas âge sont également nombreux.

Toutes les personnes d'origine guinéenne rencontrées insistent sur la nécessité de transmettre leur culture d'origine à leurs enfants. Cela passe notamment par l'apprentissage de la langue maternelle des parents. Certaines familles parlent uniquement leur dialecte quand elles sont dans la sphère privée, d'autres vont mêler les langues. Il ne semble pas y avoir de règle. Dans les conver-

sations, quelques parties de phrases sont dites en français, avant de basculer à nouveau en diakhanké ou en soussou. Outre la volonté de léguer à son enfant un héritage culturel, l'apprentissage de la langue répond parfois à des exigences d'ordre pratique, par exemple pour que les enfants puissent communiquer avec leurs grands-parents ou leur famille restés en Guinée.

⁽²⁸⁾ – <http://vosdroits.service-public.fr>, rubriques : Particuliers > Étrangers - Europe > Étrangers en France > Acquisition de la nationalité française > Dans quel cas un enfant est-il français ? (en ligne, consulté le 24 juillet 2013).

⁽²⁹⁾ – <http://vosdroits.service-public.fr>, rubriques : Particuliers > Étrangers - Europe > Étrangers en France > Acquisition de la nationalité française > Naturalisation : conditions à remplir (en ligne, consulté le 24 juillet 2013).

Certains acteurs s'attendent à des conflits entre la première génération de Guinéens (celle qui a immigré) et la deuxième (majoritairement de nationalité française). Ils remarquent que la culture guinéenne reste très prégnante chez la première génération, tandis que la deuxième a une « double culture », étant née et ayant grandi en France, mais ayant évolué dans un environnement plutôt guinéen. On remarque ainsi, chez certaines familles, des décalages entre générations : les parents ont conservé leurs vêtements et attributs africains, tandis que les enfants ont plutôt adopté un style vestimentaire à l'occidentale. Selon des assistantes de

service social, les enfants se situent dans deux cercles qui ne se mélangent pas forcément (la culture guinéenne et la culture française). Il peut être difficile, pour l'enfant, de se positionner face à ce double « héritage », se heurtant à des injonctions contradictoires. Un exemple très concret permet de l'illustrer : un élève, lors d'une entrevue avec la conseillère principale d'éducation (CPE) du collège, s'obstine à garder la tête baissée, quand bien même la CPE lui demande de la regarder pendant qu'elle lui parle, considérant cela comme un comportement respectueux. Il s'est avéré plus tard que la mère de l'élève lui a appris qu'en Guinée, le respect

consiste à baisser la tête devant les adultes.

Pour bon nombre d'acteurs, notamment institutionnels, c'est par la deuxième génération que l'intégration de la population d'origine guinéenne va s'achever. Ces enfants, devenus adolescents, sont ou seront pour la plupart Français. Pour Mélina Marie (ville de Laval), il faut faire particulièrement attention à l'image que l'on renvoie à cette deuxième génération. Il ne faut pas que ces adolescents aient l'impression de devoir prouver leur légitimité d'être Français. Il est important que la collectivité les reconnaisse comme les citoyens à part entière qu'ils sont.

Encadré 6

Acquérir la nationalité française ⁽¹⁾

Il est possible d'acquérir la nationalité française par divers biais :

- par mariage : le mariage avec un Français n'entraîne pas de manière automatique l'acquisition de la nationalité française pour le conjoint étranger, mais il ouvre un droit à son obtention, sous conditions. Une durée de quatre ans de mariage est notamment exigée, ainsi qu'une connaissance suffisante du français.
- par naturalisation : la naturalisation est soumise à la décision de l'administration qui peut la refuser même si les conditions sont réunies.

Les conditions sont les suivantes : résidence habituelle en France depuis cinq ans, régularité du séjour, insertion professionnelle et ressources suffisantes, connaissance du français, adhésion aux valeurs de la République, moralité...

L'enfant mineur dont un des parents acquiert la nationalité française devient également Français.

Les enfants nés de parents étrangers en France peuvent acquérir la nationalité française à partir de leurs 13 ans. Le consentement du mineur est exigé. Les parents souscrivent alors une déclaration de nationalité auprès du tribunal d'instance.

Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert par ailleurs automatiquement la nationalité française à 18 ans s'il réside en France et s'il y a résidé pendant au moins cinq ans depuis ses 11 ans.

⁽¹⁾ – www.vosdroits.service-public.fr (en ligne, consulté le 29 juillet 2013).

Racisme, discriminations et préjugés

Selon les différents acteurs rencontrés, Laval n'est pas perçue comme « une ville raciste ». Cependant, un Guinéen installé de longue date à Laval estime que personne ne peut dire ne jamais avoir été confronté à des actes racistes. Il insiste également sur le fait que le racisme peut être présent des deux côtés. Ainsi, certains peuvent imputer des actes à des comportements racistes alors que ce n'est pas le cas. Mais il ne faut pas minorer pour autant cette réalité, bien que

les Guinéens rencontrés n'ont pas tous déclaré avoir été victimes de racisme à Laval. Certains ont relaté des épisodes douloureux car une partie de la population peut remettre en cause la légitimité de leur présence dans le territoire.

Plusieurs acteurs, associatifs ou institutionnels, ont dit avoir remarqué une montée du racisme à Laval, ou, en tout cas, moins de complexes à exprimer des points de vue racistes. Dans tous les cas, ils n'observent pas de recul du phénomène et craignent une

banalisation du racisme, accentuée par le contexte de crise.

Mélina Marie indique que les Guinéens souffrent également de discriminations (à l'embauche, à l'accès au logement...). Il n'est cependant pas toujours évident de distinguer discrimination raciale et discrimination sociale.

Selon le Crédoc, qui a établi un diagnostic en enquêtant auprès d'acteurs locaux, les discriminations subies par ces populations sont principalement liées à l'ap-

parence physique et à l'origine ethnique, la nationalité étant le troisième critère de discrimination citée. Quinze acteurs locaux sur vingt-neuf rencontrés, identifient les personnes d'Afrique noire, notamment d'origine guinéenne, comme celles qui « *sont potentiellement visées par les discriminations* », devant les personnes d'origine maghrébine (neuf acteurs locaux rencontrés).

Face au racisme et aux discriminations raciales, Mélina Marie indique que l'arsenal juridique existant, s'il est utile pour lutter contre des faits avérés, est impuissant à faire changer les mentalités. Pour combattre le racisme : la sensibilisation s'impose encore et toujours. Pour Mélina Marie, il faut inciter les personnes à se mettre à la place des populations étrangères, pour avoir une idée des

difficultés qu'elles peuvent rencontrer : un héritage personnel pas toujours facile, un parcours d'immigration qui a pu engendrer des souffrances (une assistante de service social note qu'une partie des migrants souffrent de troubles psychosomatiques), des démarches administratives compliquées, auxquelles peut s'ajouter le barrage de la langue. Il est important que les personnes aillent vers les autres, quelles qu'elles soient, afin d'essayer de les connaître. C'est en effet souvent la connaissance de l'autre, avec ses ressemblances et ses différences, qui fait défaut. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs rencontrés ont salué les initiatives comme la Malle africaine. Les maisons de quartier organisent par ailleurs régulièrement des animations ayant pour thème la dé-

couverte d'autres cultures.

On peut ici rappeler que le racisme n'engendre pas nécessairement des discriminations et que celles-ci peuvent ne pas renvoyer à des intentions racistes. C'est le cas des discriminations indirectes notamment. Il s'agit « *d'une disposition, d'un critère ou d'une pratique neutre en apparence mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes* »⁽³⁰⁾. Le Crédoc cite, dans son diagnostic, l'exemple des politiques de recrutement favorisant les réseaux informels (embauche d'enfants du personnel...). Ces politiques excluent les groupes peu ou pas présents dans l'entreprise, sans qu'il y ait eu volonté de les écarter à l'origine.

Des dispositifs lavallois visant à faciliter l'intégration

Yann Kiessling indique qu'il existe un certain nombre de dispositifs visant à intégrer les populations, quelles qu'elles soient. Il ne se prononce pas en faveur de politiques ciblant tel ou tel groupe, et estime que l'intégration est une « *marque de fabrique* » de Laval.

La ville de Laval a ainsi mis en place un stage à destination des jeunes étrangers arrivés récemment dans le territoire, pour leur permettre de trouver leur place, de gérer le possible « *choc culturel* ». Ce stage consiste en une semaine de découverte de la ville. Le matin, présentation de la culture française et ateliers linguistiques. L'après-midi est dédié à la rencontre avec d'autres jeunes lors d'activités culturelles et sportives (par exemple dans le cadre du Pack été jeunes).

Les ateliers sociolinguistiques sont par ailleurs primordiaux : ils permettent à la fois l'acquisition

ou la consolidation de la maîtrise de la langue française, le contact avec d'autres populations, l'intériorisation de codes ou pratiques en vigueur, la compréhension de son nouvel environnement...

Les dispositifs des structures d'insertion, qui ne sont pas spécifiquement orientés vers les populations étrangères, constituent également des instruments d'intégration. Les formations pratiques ainsi que les chantiers d'insertion proposés par l'association Partage permettent ainsi à des personnes ne maîtrisant pas bien le français, notamment à l'écrit, d'acquérir des compétences et de se préparer à entrer sur le marché du travail.

De nombreux acteurs insistent sur la nécessité, pour les étrangers, de connaître, comprendre et adopter un certain nombre de codes culturels français. Ce n'est

pas forcément évident, et cela prend souvent du temps.

Ainsi, pour Véronique Fouquet, directrice de l'association Partage, il faut se donner les moyens de mener un travail d'acculturation de long terme auprès des étrangers : selon elle, mettre en place des périodes d'intégration de longue durée (entre huit et douze mois), axées sur l'apprentissage, la compréhension et l'assimilation de ces codes, serait intéressant. Ces périodes seraient l'occasion d'une immersion totale dans la société d'accueil et permettraient de réduire l'écart pouvant exister entre les cultures.

La ville de Laval a également mis en place un Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations, visant, entre autres, à « *contribuer aux parcours d'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration* »⁽³¹⁾.

⁽³⁰⁾ – www.defenseurdesdroits.fr, « *Qu'est-ce qu'une discrimination indirecte ?* », 11 septembre 2012 (en ligne, consulté le 30 juillet 2013).

⁽³¹⁾ – Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations – ville de Laval.

Travaux portant sur la population d'origine guinéenne

Pour son diplôme d'État d'assistante de service social, Marie-Noëlle Blot a réalisé un mémoire d'initiation à la recherche portant sur la femme guinéenne dans son rôle de mère, en contexte d'immigration.

On peut également mentionner le mémoire de diplôme d'État de psychologue scolaire, rédigé par Brigitte Béré, et portant sur *l'Influence des relations précoces dans l'organisation de l'espace chez des enfants de migrants d'origine guinéenne*.

Enfin, on peut consulter le diagnostic territorial dans les domaines de l'intégration et la lutte contre les discriminations, effectué en 2010 par le Crédoc, à la demande de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse).

L'intégration concerne les immigrés et la société d'accueil

Malgré les difficultés auxquelles ils peuvent faire face, les ressortissants guinéens rencontrés disent se sentir plutôt bien dans le territoire. Un message de reconnaissance est notamment délivré par les deux associations guinéennes rencontrées, LANYI et l'AGICI. Les acteurs en contact avec cette population rapportent également que celle-ci exprime souvent sa reconnaissance pour l'aide apportée. Pour Mélina Marie, comme pour Yan Kiessling, la volonté d'intégration est présente chez cette population, qui s'inscrit dans une démarche volontariste. Dès lors, ils ne s'inquiètent pas outre mesure pour son intégration.

Les immigrés guinéens rencontrés, ainsi que les associations guinéennes, ont conscience que la France n'est pas leur pays (du moins tant qu'ils n'ont pas la nationalité française) : dans ce cadre, ils ne revendiquent pas de traitement particulier ou de droits supplémentaires du fait de coutumes ou pratiques culturelles propres. Ils témoignent de leur volonté de respecter les règles et les principes établis par la République française, et de se conformer à ce que la France attend d'eux. Un Guinéen, installé en France depuis plus de quinze ans, résume ainsi la situation : « *"Dire aux gens : ce n'est pas chez nous" n'est pas péjoratif, c'est la vérité. Il s'agit de faire ce que les accueillants demandent aux arrivants de faire : il est nécessaire de s'adapter. Si on ne respecte*

pas les règles du pays, on ne peut pas espérer être bien traité ». L'AGICI appuie ces propos : « *C'est la Nation accueillante qui définit ce qu'elle attend de ses immigrés, et non l'inverse* ».

La formation d'initiation à l'ethnopsychiatrie, organisée en 2011 à destination des personnels en relation avec les populations immigrées, a été très bien accueillie par ces acteurs : elle leur a permis de comprendre certains comportements, codes culturels, qui leur échappaient jusqu'alors, et de travailler plus efficacement. Par exemple, il a été expliqué que les Guinéens, et plus généralement les Africains, vont facilement dire « oui », par politesse. Cela ne signifie pas qu'ils aient forcément compris ou qu'ils soient d'accord.

Certains médias locaux n'ont, semble-t-il, pas toujours aidé à l'intégration des Guinéens : le traitement médiatique qui leur était réservé était, à une période, défavorable. Ainsi, de nombreux faits divers leur étaient imputés. On peut également s'interroger sur le principe même de citer la nationalité des personnes qui commettent des crimes ou des délits : les médias ont en effet tendance à ne citer la nationalité de la personne que lorsqu'elle est étrangère. Cela ne part pas nécessairement d'un mauvais sentiment : les médias citent les spécificités de la personne, alors pourquoi préciser qu'une personne est française quand elle a commis un acte répréhensible en France ? Cela paraît sans intérêt.

Toutefois, indiquer la nationalité des personnes étrangères en infraction peut contribuer à alimenter les préjugés sur les ressortissants étrangers, et se révéler stigmatisant pour ces populations.

Des assistantes de service social confirment que les familles guinéennes s'adaptent aux institutions, respectent les lois, etc. Mais pour elles, le mélange, la mixité ne se fait pas vraiment entre ces populations, notamment de la première génération, et la société française (du moins pour les cas qu'elles ont pu observer). Cependant, on a pu relever des échanges entre populations, par le biais des maisons de quartier notamment, ou des associations. C'est un processus qui demande du temps, et qui s'intensifie avec la deuxième génération.

Il est important que les efforts ne soient pas fournis uniquement par les populations arrivantes : un effort de compréhension de la part de la population locale est souhaitable pour faciliter l'intégration des personnes étrangères. C'est pour encourager la connaissance d'autres cultures que des initiatives fleurissent : la Malle africaine, axée sur les cultures d'Afrique de l'Ouest ; les animations des maisons de quartier et des centres de loisirs... Il convient de les encourager.

Les assistantes de service social insistent sur ce point : moins on se connaît, moins on se comprend, et moins il est facile de vivre ensemble.